



CHARTE DE LA SALLE D'ETUDE

La règle de Vie

- La salle d'étude est un lieu de travail et de silence prévu pour que tous les élèves du collège puissent faire leur devoir dans la tranquillité.
- Muni de ses affaires, l'élève rentre, s'installe et travaille en silence. Il ne choisit pas sa place, il occupe la 1ère double-table libre. Lorsqu'elles sont toutes prises, il prend alors place à côté d'un autre élève de préférence non de sa classe. En fin d'étude, l'élève sort calmement de la salle.
- Si l'élève a besoin d'aide ou rencontre un problème, il doit s'adresser à l'assistant(e) d'éducation en levant la main. Pour aucune raison, il ne demande quoique ce soit à un autre élève.
- Lorsque l'élève a fini son travail, il peut prendre son livre de lecture ou dessiner. Il reste calme et silencieux. Il n'attire en aucun cas l'attention des autres élèves.
- Des dictionnaires et des manuels sont à sa disposition, ainsi que des albums qu'il peut lire si tous ses devoirs sont faits.
- L'élève est responsable de la propreté de sa place.

~ ~ ~ ~ ~